



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

Comment demander sa voie d'orientation après la 2^{de} ?

Connectez vous au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.



ÉduConnect

[← Changer de profil](#)

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Connectez vous à votre compte ÉduConnect avec l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.

Fil des évènements

1 - 25

Orientation après la seconde

Au 3^e trimestre, indiquez au conseil de classe vos choix d'orientation entre 1^{re} générale, 1^{re} technologique et 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

[Choisir son orientation](#)

Suivez l'étape pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}.

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Mes services

Mes enfants

Actualités

Demande de
bourse

Orientation

Fiche de
renseignements

Mes documents

Paielement des
factures

Livret scolaire du
CP à la 3e

Liens utiles

ENT+LIL

Message de l'établissement

A partir de la date indiquée par le chef d'établissement vous pourrez vous connecter au menu « Orientation » depuis la page d'accueil.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



Suivez les étapes pour demander une voie d'orientation après la 2^{de}

Suivez ces étapes pour demander une voie d'orientation après la 2^{de} :

- Choisissez l'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix.

Les choix sont envoyés automatiquement à l'établissement, puis le conseil de classe étudie vos choix et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation.

Après le conseil de classe vous pourrez consulter ces propositions dans le service en ligne.

- Répondez aux propositions d'orientation du conseil de classe

La réponse aux propositions d'orientation du conseil de classe pourra être donnée indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement

Mes services

Mes enfants 👤

- Actualités
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Livret scolaire du CP à la 3e

[Liens utiles](#) [ENT+LIL](#)

Choix définitifs

Troisième trimestre

Phase provisoire Choix d'orientation Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	---	---	---

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les formations envisagées et celles conseillées par le conseil de classe pour préciser vos choix des trois enseignements de spécialité en voie générale ou d'une série en voie technologique :

- sur le site [Horizons 21](#) ;
- sur le site de l'Onisep [La voie technologique en première et terminale](#) .

[Choisir son orientation](#)

Pour préciser votre choix, informez vous sur les enseignements de spécialité en 1^{re} générale et les séries en 1^{re} technologique.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Mes services

Mes enfants

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation**
- Fiche de renseignements
- Mes documents
- Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles ENT+LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Retour aux informations

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Sélectionnez une voie d'orientation en cliquant sur + Ajouter un choix.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Actualités

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles ENT+LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- 1^{re} générale
- 1^{re} technologique
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler Valider

Valider les choix

parcours particuliers

doit être suivie. Se

re renseigner auprès de votre établissement.

Chaque choix peut être supprimé et l'ordre changé.

Les modifications restent possibles jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Validez et modifiez si besoin vos choix d'orientation

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

ENT+LIL

Choix définitifs

Troisième trimestre



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous pouvez saisir jusqu'à 11 choix.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

RANG 1

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;
- Physique-chimie .

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Validez vos choix pour les envoyer automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services

Mes enfants

Choix définitifs

Troisième trimestre

Vos choix définitifs ont bien été validés

Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.
Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;
- Physique-chimie .

RANG 2

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

[Retour aux informations](#) [Modifier les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne mon avis

SERVICES PUBLICS

À chaque validation le récapitulatif de vos choix vous est transmis par courriel ainsi qu'aux autres représentants légaux de l'élève.

Les modifications restent possibles jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Répondez aux propositions d'orientation

Le conseil de classe étudie vos choix d'orientation et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation.

Une proposition d'orientation dans la voie de votre choix ou recommandée par le conseil de classe permet d'y être admis.

Les élèves ayant obtenu une orientation en première générale sont répartis dans les enseignements de spécialité conformément à leurs choix, avec l'accord des représentants légaux, et selon les spécificités d'organisation de l'établissement. Lorsque le choix des enseignements de spécialité nécessite un changement d'établissement, une procédure d'affectation particulière peut être mise en place au niveau académique.

L'orientation en première technologique et l'accès à la voie professionnelle nécessitent une nouvelle affectation.

L'établissement communique aux familles le calendrier des démarches à suivre pour l'admission en 1^{re}.

L'inscription en 1^{re} s'effectue sur le portail Scolarité Services ou directement auprès du secrétariat.

Si vous avez des questions ou des difficultés, vous pouvez vous adresser à votre établissement.

Mes services

Actualités

Demande de
bourse

Orientation

Fiche de
renseignements

Mes documents

Livret scolaire du
CP à la 3e

Liens utiles [ENT+LIL](#)

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Phase provisoire

Choix d'orientation
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire

Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive

Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive

Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

En cas de demande d'accès à la voie professionnelle, le conseil de classe répond par un avis favorable ou défavorable, vous n'avez pas de réponse à donner à cet avis. Vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement pour poursuivre le dialogue.

Répondre à la proposition d'orientation

L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Mes documents

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

ENT/LIB

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Réponse du conseil de classe aux demandes des représentants légaux

RANG 1

1^{re} générale

OUI

Enseignements de spécialité demandés :

- Mathématiques ;
- Numérique et sciences informatiques (hors établissement) ;
- Physique-chimie .

RANG 2

1^{re} ST12D

OUI

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

1^{re} STL

Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1^{re} générale

1^{re} ST12D

1^{re} STL

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Retour aux informations

Valider

Répondez aux propositions

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord, prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.